



## Publicité vente maison prix différent

Par **Melespere**, le **06/11/2010** à **09:52**

Bonjour,

a-t'on le droit de mettre une maison en vente à des prix différents (agences, site internet) ?

Je veux simplement savoir si c'est légal, pas savoir si c'est moral.

Merci

Par **Tisuisse**, le **06/11/2010** à **11:06**

Bonjour,

C'est le prix "net-vendeur" qui doit rester le même dans tous les cas. De ce fait, la même maison peut se retrouver à des prix différents selon les agences, en fonction du barème appliqué par chaque agence au titre de ses frais.

Par **Melespere**, le **06/11/2010** à **11:11**

Merci, le prix net vendeur est effectivement d'un certain montant, le même pour les 3 agences, c'est celui-ci que je veux baisser sur internet.

Donc si je comprends bien, au préalable, il faut que je refasse les mandats avec les agences

?

Il y a réellement des textes de loi qui m'y obligent ?

Par **Tisuisse**, le **06/11/2010** à **11:23**

Le net vendeur doit être le même pour tous sinon il y a concurrence déloyale avec les sanctions (indemnités compensatoires à verser aux agences).

Par **Melespere**, le **06/11/2010** à **14:11**

OK merci, mais finalement j'ai vérifié mes mandats (je fais les choses un peu à l'envers), mais ils ont plus d'un an donc ils sont caduques.

En fait c'était 3 mois renouvelable par tacite reconduction mais pas au delà d'un an, donc je fais ce que je veux.